



Partenariat entre le GAEC du Pis Vert et Amap' en BIOce pour l'année 2020

Nom du producteur : Gaec du Pis Vert (Jérémie OUY et Josué DIESNY, producteurs de produits laitiers et de jus de pommes)

Adresse du producteur : la Chevrolière , 61340 NOCE

Référent de l'AMAP EN BIOce : Isabelle LEQUEUTRE

Livraison et distribution : Les compagnons du partage, rue de la motte, 28110 Lucé de 18h30 à 19h30. Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits seront donnés aux compagnons du partage. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

Produits proposés et tarifs 2020

Produit	conditionnement	tarif
Lait cru	1 litre	1,40 €
tomme fraîche	500g environ	6,80 €
tomme affinage 1 à 2 mois	400 g environ	6,40 €
Grand OUY	400g environ	8,80 €
Yaourt nature	12 cl	0,60 €
Yaourt nature	72 cl	3,20 €
Yaourt citron	12 cl	0,70 €
Yaourt citron	72 cl	3,80 €
Yaourt vanille	12 cl	0,70 €
Yaourt vanille	72 cl	3,80 €
Fromage blanc	72 cl	2,40 €
Rond de vache frais	200g environ	2,40 €
Rond de vache affiné	150g environ	2,40 €
Le « Séré »	30 cl	3,30 €
Crème fraîche crue	20 cl	2,40 €
Crème fraîche crue	40 cl	4,80 €
Jus de pommes	1 litre	2,80 €

(les contenants en verre vides , nettoyés et désétiquetés doivent être rapportés sur le lieu de livraison pour être retournés aux producteurs)

Fréquence de livraison :

toutes les deux semaines en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et l'Amap en BIOce. Deux interruptions des livraisons sont prévues dans l'année. L'une en période estivale et l'autre pendant les fêtes de fin d'année . Elles seront effectives selon un calendrier établi entre le producteur et l'Amap en BIOce.

Engagement du producteur

Les représentants du GAEC du Pis Vert, producteurs certifiés AB, s'engagent à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association. Ils s'engagent à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, ils s'engagent à transmettre leur licence et leur certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'AMAP ENBIOCE

L'AMAP EN BIOCE veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer l'AMAP EN BIOCE.

L'AMAP EN BIOCE organise la Commande des produits :

par AMAPJ au plus tard 15 jours avant la 1ère livraison de la période de commande.

L'AMAP EN BIOCE organise la collecte du Paiement des produits que les adhérents font

par chèque à l'ordre de "GAEC du Pis Vert". Les règlements sont à déposer sur le site de distribution ou envoyés par voie postale, au plus tard à la date limite fixée par le référent, celle-ci étant indiquée par mail **et** sur amapJ lors de l'édition du contrat correspondant.

Après vérifications, le référent transmet les chèques au producteur.

L'AMAP EN BIOCE tient le Certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap'en BIOce, signature du référent :